

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/08/2025 - 5066 - 2023 B 00163 - 949 329 106 - AAMI DESH

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AAMI - DESH		10 AVENUE ST AMAND	
SIRET	9 4 9 3 2 9 1 0 6 0 0 0 1 5	59300 VALENCIENNES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visiteur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date:		Lieu VALENCIENNES	
Qualité et nom du signataire:		Signature	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visiteur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2024

I		REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e	
								f	
								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a + h)	

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOS.EES c	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulÉ des dons et versements mentionnÉs sur les reÁus, attestations ou tous autres documents et perÁus au titre de l'exercice	
Nombre de reÁus, attestations ou tous autres documents dÉlivrÉs au titre de l'exercice	

K. H

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise AAMI - DESH Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise, 10 AVENUE ST AMAND 59300 VALENCIENNES

Numéro SIRET *

9	4	9	3	2	9	1	0	6	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 534		21 531	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	80		80	
Total I (5)		044	048	16 614		21 611	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
		072	074	11 148		236	
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	1 584		324	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	12 732		559	
	Total général (I+II)	110	112	29 346		22 170	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134		(3 638)			
	Résultat de l'exercice	136		4 898		(3 638)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		2 260		(2 638)	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		2 429		503	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	1 077	2 684		1 077	
	Comptes courants d'associés	173		21 973		23 229	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		27 086		24 808	
	Total général (I + II + III)	180		29 346		22 170	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise AAMI - DESH

Néant *

A - R.SULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4

Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	70 047	35 822
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218	24	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	5	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	70 076	35 822
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	18 048	1 173
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	12 550	15 929
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	21 203	11 615
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 661	244	661	
	Rémunérations du personnel *			250	7 588	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	(655)	558
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	4 997	4 419
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	0	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	64 392	33 694
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	5 683	2 128
	Produits financiers		(III)	280	1	
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	565	5 766
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	222	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	4 898	(3 638)
	B - R.SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	4 898	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	222	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345				350
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993		
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	5 120	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 3.....6.3.8 dont imputés sur le résultat :				360	3 638
DÉFICITS	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 482	372

Désignation de l'entreprise : AAMI-DESH

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 950	442		444		446	21 950		21 950		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	4 000	472		474		476	4 000		4 000		
Immobilisations financières		480	80	482		484		486	80		80		
TOTAL		490	26 030	492		494		496	26 030		26 030		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 774	532	4 390	534		536	8 164				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	645	562	607	564		566	1 252				
TOTAL		570	4 419	572	4 997	574		576	9 416				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL 578		580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AAMI - DESH

Néant ☐ *

I RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D..ROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	D..FICITS REPORTABLES			Déficits imputés	983	3 638
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	3 638	Déficits reportables	984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	7 005	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	18 156	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepit Quadra

K. H

SAS-U AAMI DESH
Société par Actions Simplifiée à associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 10 AVENUE DE ST AMAND 59300 VALENCIENNES
RCS 949 329 106 00015 VALENCIENNES

Assemblée Générale du 2 MAI 2025

A Valenciennes Le 02 MAI 2025 à 18 heures

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2024

Messieurs, Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

Les convocations vous ont été adressées, ainsi que tous les documents prescrits par la réglementation.

L'inventaire et les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices ont été tenus à votre disposition au siège.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 le chiffre d'affaires réalisé a été de 70 071 euros,

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

autres charges externes 21 203 euros

Compte tenu du chiffre d'affaires et des charges d'exploitation, le dernier exercice clos se solde par un résultat d'exploitation de 5 683 euros,

L'exercice clos le 31/12/2024 se termine par un gain de 4 898 euros,

2° Évènements survenus depuis la clôture du dernier exercice

Il n'est survenu aucun événement notable depuis la clôture du dernier exercice.

3° Évolution prévisible de l'activité

Nous cherchons actuellement à développer la clientèle, notre marché est essentiellement local du fait de notre savoir faire reconnu.

4° Activités en matière de recherche et de développement

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et de développement.

5° dépenses non déductibles

Nous vous informons que la société n'a engagé aucune dépense non déductible visée à l'article 223 quater du code général des impôts.

Notre société ne contrôle aucune autre société.

Notre société n'a pas pris de participations dans d'autres sociétés.

Notre société ne détient pas de participations croisées.

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été tenus en appliquant la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et d'évaluation sont identiques à celles appliquées lors des exercices précédents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat, qu'il s'élève à un gain de 4 898 euros, de la manière suivante :

Au poste report à nouveau créditeur à savoir 3 638 euros

Au poste réserve légale 63 euros

Au poste autres réserves 1 197 euros

Nous vous demandons donc d'approuver cette affectation.

ORDRE DU JOUR

Pour finir, nous vous rappelons l'ordre du jour tel qu'il a été prévu dans la convocation qui vous a été adressée :

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Approbation des conventions réglementées.

Nous vous remercions de bien vouloir les adopter.

La gérance



SAS-U AAMI DESH
Société par Actions Simplifiée à associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 10 AVENUE DE ST AMAND 59300 VALENCIENNES
RCS 949 329 106 00015 VALENCIENNES

Assemblée Générale du 2 MAI 2025

A Valenciennes Le 02 MAI 2025

A 19 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

MME HOSSAIN MURSHIDA détenant 1 000 actions

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 1 000 actions dont disposent les associés présents sur les 1 000 actions formant le capital de la société.

MME HOSSAIN MURSHIDA préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par un gain de 4 898 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 se soldent par un gain de 4 898 euros.

Elle décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Au poste report à nouveau créditeur à savoir 3 638 euros

Au poste réserve légale 63 euros

Au poste autres réserves 1 197 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à VALENCIENNES

Le 2 MAI 2025

